

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 22 JUIN 2020**

Date de convocation et
d'affichage :

15 juin 2020

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

ou représentés :

Votants :

Pour :

Pour + procurations :

Contre :

Abstentions :

Le vingt-deux juin deux mille vingt le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Benoît de LAURENS, Maire.

Étaient présents : Rosine THIAULT, Didier TRAGIN, Magalie CHALOYARD, Didier CONRY, Francine BILLOUE, Philippe ESTEVE, Nicolas LABORDE, Valérie MAILLET, Eric CHEVALIER, Olivier PLOIX, Eveline RENAUT, Sophie GIRAUD, Helenne MARTIN-QUENNEHEN.

Étaient absents : Benoît BEAUNEZ (pouvoir à Helenne MARTIN-QUENNEHEN).

Didier TRAGIN a été élu Secrétaire de Séance

La séance s'est ouverte à 20h10.

Le maire ayant déclaré que le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Point n° 1 – CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article 2121-22,

Considérant qu'il est nécessaire, dans le cadre de la bonne marche de l'administration de créer des commissions communales afin de gérer les affaires de la commune.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte la constitution des commissions municipales suivantes :

Finances	<u>Rosine THIAULT</u> , Olivier PLOIX, Eric CHEVALIER.
Animation, vie culturelle et sportive	<u>Magalie CHALOYARD</u> , Francine BILLOUE, Benoît BEAUNEZ, Eric CHEVALIER, Rodouane EL BAKKOURI, Sébastien LEGRAVEREND, Tania PENIARBELLE
Urbanisme, Habitat, Equipement	<u>Didier CONRY</u> , Eric CHEVALIER, Benoît BEAUNEZ, Helenne MARTIN-QUENNEHEN, Philippe ESTEVE, Laetitia BOULAY, Rodouane EL BAKKOURI.
Affaires sociales, santé et solidarité intergénérationnelle	<u>Didier CONRY</u> , Valérie MAILLET, Olivier PLOIX, Laetitia BOULAY, Helenne MARTIN-QUENNEHEN.
Aménagement, voirie, espace verts, embellissement, liaisons douces et transport	<u>Didier TRAGIN</u> , Sophie GIRAUD, Nicolas LABORDE, Eveline RENAUT, Helenne MARTIN-QUENNEHEN, Benoît BEAUNEZ.
Ecole, centre de loisirs, participation des enfants à la vie communale	<u>Didier TRAGIN</u> , Nicolas LABORDE, Valérie MAILLET, Laetitia BOULAY, Rodouane EL BAKKOURI, Marina LECLERCQ.
Information, communication, démocratie locale et attractivité	<u>Magalie CHALOYARD</u> , Sophie GIRAUD, Francine BILLOUE, Marina LECLERCQ.

Point n° 2 – ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES A CARACTERE PERMANENT

VU les dispositions de l'article L1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code,

VU les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offre d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort du reste,

CONSIDERANT qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le Conseil Municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort du reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Délégués Titulaires

Ont Obtenu :

1 - Mme Thiault	: 15 voix dont une procuration
2 - Mr Conry	: 15 voix dont une procuration
3 - Mme Renaut	: 15 voix dont une procuration

Madame Rosine Thiault, Monsieur Didier Conry et madame Eveline Renaut sont élu(e)s délégué(e)s titulaires à la Commission d'Appel d'Offres.

Délégués suppléants

Se présentent : 3 personnes par liste

1 - Mr Beaunez	: 15 voix dont une procuration
2 - Mme Martin-Quennehen	: 15 voix dont une procuration
3 - Mr Esteve	: 15 voix dont une procuration

Monsieur Benoît Beaunez, madame Helenne Martin Quennehen et monsieur Philippe Esteve sont élu(e)s délégué(e)s suppléants à la Commission d'Appel d'Offres.

Point n°3 – DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DES SYNDICATS et assimilés

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner ses représentants dans les différents syndicats intercommunaux dont Chapet dépend.

	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DU RU D'ORGEVAL	Didier CONRY Sophie GIRAUD	Helenne MARTIN-QUENNEHEN Benoît BEAUNEZ
SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES DE SAINT GERMAIN EN LAYE (fourrière)	Rosine THIAULT Nicolas LABORDE	Benoît BEAUNEZ Philippe ESTEVE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DES VALLEES DE LA VAUCOULEURS DE LA MAULDRE ET DE LA SEINE AVAL/S. E. Y. (78)	Benoît de LAURENS	Didier CONRY

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ETABLISSEMENTS POUR HANDICAPES DU VAL DE SEINE	Rosine THIAULT Eveline RENAUT	Magalie CHALOYARD Didier TRAGIN
SYNDICAT MIXTE DE LA MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT	Éric CHEVALIER	Benoît BEAUNEZ

- Désigne monsieur Didier Conry et madame Eveline Renaut pour représenter la commune auprès de l'A. L. D. S.

- Désigne monsieur Benoît de Laurens et monsieur Didier Conry pour représenter la commune auprès de l'Agence des Espaces Verts.

Le Conseil Municipal à l'unanimité désigne les représentants de la commune tels que définis dans le tableau ci-dessus.

Point n°4 – DESIGNATION DES DELEGUES AU C. C. A. S.

Vu l'élection municipale du 15 mars 2020 et conformément à l'article L 163-6 du code des Communes.

Considérant que la commune de Chapet disposant d'un CCAS et ayant à réaliser pour son bon fonctionnement des décisions s'y afférent, se doit de nommer un Conseil d'Administration suite à l'installation du Conseil Municipal le 26 mai 2020.

Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale, le centre d'action sociale est un établissement public administratif communal (CCAS) administré par un conseil d'administration présidé par le maire.

Considérant que le nombre de membres du conseil d'administration est fixé par délibération du conseil municipal. Il est proposé de nommer 4 membres au Conseil d'Administration du CCAS.

Le Conseil d'Administration est composé à part égale des membres élus du Conseil Municipal et de membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Considérant que monsieur le Maire est de droit président du Conseil d'Administration.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner 2 membres du Conseil Municipal et 2 membres représentant les associations de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Désigne pour le représenter au Centre Communal d'Action Sociale les deux membres du Conseil Municipal suivant :

- Madame Rosine THIAULT et Monsieur Didier TRAGIN

Désigne pour représenter les associations au Centre Communal d'Action Sociale les deux membres suivants :

- Madame Tania PENIARBELLE et Madame Martine ORZA

Point n°5 - BUDGET COMMUNAL 2019 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par

le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et celui des restes à payer,

Après avoir entendu les éléments de comparaison avec le CA 2019,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant :

- 1° sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2° sur l'exécution du budget 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3° sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion du budget communal dressé, pour l'exercice 2019, par le Receveur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Point n°6 – BUDGET COMMUNAL 2019 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations.

Considérant que madame Rosine Thiault, première adjointe, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif.

Considérant que monsieur Benoît de Laurens s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à madame Rosine Thiault pour le vote du compte administratif.

Madame Rosine Thiault explique le détail du compte administratif de l'exercice 2019 dressé par l'ordonnateur, lequel peut se résumer ainsi :

PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL

EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL

DE L'EXERCICE 2019 AU 31 DECEMBRE 2019

LIBELLES	REALISATIONS		RESTES A REALISER	TOTAUX
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT	
I - BUDGET PRINCIPAL				
Recettes	1 102 487,61	148 127,10	0,00	1 250 614,71
Dépenses	1 047 615,55	692 759,99	0,00	1 740 375,54
DEFICIT DE CLOTURE		-544 632,89	0,00	-544 632,89
EXCEDENT DE CLOTURE	54 872,06		0,00	54 872,06

RESULTATS DE L'EXERCICE				
DEFICIT		-544 632,89	0,00	-544 632,89
EXCEDENT	54 872,06		0,00	54 872,06
RESULTATS REPORTEES 2018				
DEFICIT		0,00		0,00
EXCEDENT	557 705,21	192 061,95		749 767,16
EXCEDENT DE CLOTURE	612 577,27	-352 570,94		260 006,33
DEFICIT DE CLOTURE				0,00

VU la concordance avec le compte de gestion présentée par la Trésorerie Principale,

Après avoir écouté l'exposé présenté par Rosine THIAULT, rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, (le Maire ne prenant pas part au vote et ayant quitté la salle au moment du vote), le Conseil Municipal

APPROUVE le Compte Administratif 2019 de la commune,

Point n°7 – ATTRIBUTION D'INDEMNITES DE FONCTION

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les indemnités de fonction ainsi que le montant perçu pour Monsieur le Maire et ses quatre adjoints comme suit à compter du 26 mai 2020 :

Pour Monsieur **Benoît de LAURENS**, Maire :

Indemnité mensuelle maximale du Maire pour une population de 1000 à 3499 habitants, soit 51.60 % de l'indice brut 1027, indice majoré 830, soit 2 006.93 € par mois, valeur au 1^{er} janvier 2020,

Pour Madame **Rosine THIAULT**, Adjointe :

Indemnité mensuelle maximale des Adjoints pour une population de 1000 à 3499 habitants, soit 19.80 % l'indice brut 1027, indice majoré 830, soit 770.10 € par mois, valeur au 1^{er} janvier 2020,

Pour Monsieur **Didier TRAGIN**, Adjoint :

Indemnité mensuelle maximale des Adjoints pour une population de 1000 à 3499 habitants, soit 19.80 % l'indice brut 1027, indice majoré 830, soit 770.10 € par mois, valeur au 1^{er} janvier 2020,

Pour Madame **Magalie CHALOYARD**, Adjointe :

Indemnité mensuelle maximale des Adjoints pour une population de 1000 à 3499 habitants, soit 19.80 % l'indice brut 1027, indice majoré 830, soit 770.10 € par mois, valeur au 1^{er} janvier 2020,

Pour Monsieur **Didier CONRY**, Adjoint :

Indemnité mensuelle maximale des Adjoints pour une population de 1000 à 3499 habitants, soit 19.80 % l'indice brut 1027, indice majoré 830, soit 770.10 € par mois, valeur au 1^{er} janvier 2020,

Stipule que le montant des indemnités de fonction subira au cours du mandat les mêmes évolutions que le traitement brut afférent à l'indice brut terminal de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité

Fixe pour la durée du mandat, les taux des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints ci-dessus.

Décisions du Maire : Néant

Questions diverses :

Monsieur le Maire fait à l'assemblée un point des dossiers en cours et de son agenda.

Agenda du Maire depuis le précédent conseil municipal :

Rendez-vous avec le personnel communal : Lina Kayser, Jessica Liebert, Eric Leclercq, Aïcha Azmi, Brigitte Constant.

Entretiens avec deux candidates au poste d'agent administratif.

Rendez-vous avec les associations : Patricia Joigneau, Martine Orza, Tania perniabelle, Le Comptoir.

Rendez-vous avec l'Ecole et le Centre de Loisirs : Laurent Folliot, réunion de préparation de la rentrée du 22, visite des bâtiments, visite de la cantine. Comité de pilotage Centre de Loisirs. Vérification sur place du respect des consignes sanitaires et des modalités d'organisation de l'école.

Rendez-vous avec les élus du territoire : Sophie Primas (Sénatrice), Fabienne Deveze (Morainvilliers), Mar Herz (Ecquevilly), Sabine Olivier (Bouafle), Véronique Houllier (Les Alluets), Hervé Charnallet (Orgeval), Raphaël Cognet (Mantes), Pascal Collado (Vernouillet), Christophe Nicolas (Evecquemont), Paulette Favrou (Tessancourt), Jean-Luc Gris (Gaillon sur Moncient).

Participation au Conseil Communautaire GPS&O du 11 juin.

Autres rendez-vous : Gendarmerie d'Ecquevilly. Directrice de la Clinique de Bazincourt. Commission de sécurité Foyer rural. Tirage au sort des jury d'assise. Nathalie Marquet prestataires RGPD. Monsieur Deniz le Moulin. RV Free Mobile / projet d'antenne. Signature d'un PACS.

Sujets d'actualités et divers :

Mise en place des Commissions

Parution d'un numéro du Chapétois pour le 30 juin.

Police municipale. Réflexion à venir en commun avec les communes de Bouafle et d'Ecquevilly.

Marché cantine – augmentation des coûts liée aux conditions Covid.

GPS&O, élections du nouvel exécutif prévu en juillet.

Confirmation de la fermeture de Bazincourt au 30 Juin. Prise de contact avec les propriétaires.

Rentrée de septembre (125 enfants) pas de classe supplémentaire en l'état.

Fête du Comptoir de Chapet le 4 juillet.

Fête de la Saint Denis le 12 septembre et Brocante le 13.

Loyer du restaurant O Copains d'abord suspendu jusqu'à la fin de l'année civile pour aider le restaurateur à maintenir son activité.

Vandalisme chez Monsieur Didelet, dépôts sauvages chemin de la Muette, la Mairie a déposé plainte à la gendarmerie.

Salon d'Automne programmé pour les 21 & 22 novembre.

La date du prochain conseil est fixée au 7 septembre à 20h.

La séance est levée à 21 H 40

Ont signé au registre tous les membres présents et représentés.

B. de LAURENS

R. THIAULT

M. CHALOYARD

F. BILLOUE

P. ESTEVE

V. MAILLET

O. PLOIX

S. GIRAUD

D. TRAGIN

D. CONRY

E. RENAUT

N. LABORDE

E. CHEVALIER

B. BEAUNEZ (Absent)

H. MARTIN QUENNEHEN (Pouvoir B.Beaunez)

Le Maire

Benoît de LAURENS

Le secrétaire de Séance

Didier TRAGIN